

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 28 septembre 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 24 et 25 septembre 2012

2012 DAC 624 Subventions et convention avec l'association Smart (18e).

Mme Catherine VIEU-CHARIER, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 11 septembre 2012 par lequel M. le Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement et d'une subvention d'équipement à l'association Smart, 32 rue Eugène Sue (18e) et demande l'autorisation de signer la convention d'équipement ;

Vu l'avis du Conseil du 11e arrondissement en date du 17 septembre 2012 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno Julliard au nom de la 9e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement de 7.000 euros est attribuée à l'association Smart dont le siège social est situé 32 rue Eugène Sue, 75018 Paris pour ses activités en 2012. D00046 20924 2012_04176

Article 2 : Une subvention d'équipement de 10.000 euros est attribuée à l'association Smart dont le siège social est situé 32 rue Eugène Sue, 75018 Paris pour l'aménagement de son nouveau lieu d'exposition (D00046 20924 2012_04177). M. le Maire de Paris est autorisé à signer la convention correspondante.

Article 3 : La dépense de fonctionnement correspondante de 7.000 euros sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2012, au chapitre 65, compte 6574, rubrique 33, ligne VF40004 provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.

Article 4 : Le Maire de Paris est autorisé à signer la convention relative à l'attribution d'une subvention d'équipement de 10.000 euros dont le texte est joint en annexe à la présente délibération. La subvention d'équipement sera imputée sur le budget d'investissement de la Ville de Paris, rubrique 33, nature 2042, ligne VE40003, provision pour subventions d'équipement au titre de la culture, mission 90010-99-010 numéro d'individualisation 12V00458DAC.